



063-200070712-20220712-20220712_10-DE
Reçu le 22/07/2022
Publié le 22/07/2022

N° 20220712-10

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2022 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Sophie DELAIGUE, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe BLANCHOZ à Tony BERNARD
Mohamed OULABBI à Christiane SAMSON
Atlantique DE LAVERNAY à Catherine MAZELLIER
Chantal CHASSANG à Yves GACON
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Pépita RODRIGUEZ à Alexandra VIRLOGEUX
André DEBOST à Sophie DELAIGUE
Claude GOUILLON-CHENOT à Isabelle FUREGON
David DEROSSIS à Isabelle FUREGON
Sylvain HERMAN, à Sophie DELAIGUE
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Jean-Éric GARRET, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Rachel BOURNIER, Tahar BOUANANE.

Conseiller ayant voix délibérative : Alain DESCOLS

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**CRÉATION DE PLACES D'ACCUEIL COLLECTIF
NOMBRE ET LOCALISATION DES PLACES DE CRECHES SUPPLÉMENTAIRES**

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Les 2 crèches de THIERS (La Dorlotte) et de CELLES-SUR-DUROLLE, agréées respectivement pour 15 et 20 places, accueillent les enfants de 3 mois aux 3 ans révolus.

AR Prefecture

063-200070712-20220712-20220712_10-DE

Reçu le 22/07/2022

Publié le 22/07/2022

Agréée pour 15 places, « La Dorlotte » ne permet de répondre que partiellement aux besoins des familles. De nombreuses demandes demeurent sur liste d'attente. L'urgence pour Thiers Dore et Montagne est de travailler à la création de places supplémentaires en accueil collectif sur Thiers.

Ce projet constitue un axe majeur de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme. Il a pour objectif de diversifier, d'améliorer et d'adapter l'offre d'accueil petite enfance en adéquation avec les besoins des familles tout en respectant un maillage équilibré des structures sur le territoire.

Lors de la mandature précédente, un état des lieux des services proposés sur l'ensemble du territoire a été dressé et une démarche participative a été menée associant les partenaires institutionnels, les acteurs et les familles pour identifier les besoins et co-construire un nouveau projet.

Au terme de l'étude, Il est préconisé pour l'accueil collectif :

- D'une part, la création d'un nouveau lieu d'accueil collectif en bas de Thiers avec la création d'une nouvelle structure multi accueil de 15 places,
- D'autre part, le désengorgement de la Dorlotte avec 10 places au lieu de 15 avec une augmentation du nombre de places dédiées à l'accueil occasionnel.

La création de nouveaux lieux d'accueil collectifs est également préconisée (MAM), ainsi qu'un lieu dédié à la parentalité.

Un projet a été travaillé, localisé rue Ernest Grange à Thiers. Il comprenait une crèche de 25 berceaux, un Relais Assistant Maternel (RAM) et un Lieu d'accueil Enfants Parents (LAEP). Ce projet été abandonné. Toutefois la CAF, la MSA, le Conseil départemental et l'Etat avaient donné un avis favorable à la création de 10 berceaux supplémentaires sur Thiers.

Aujourd'hui, il est important de se positionner sur le nombre et la localisation des places de crèches supplémentaires.

- En bas de Thiers, sur une parcelle communale, avenue Voltaire_: Transplantation de 5 places de la Dorlotte et création de 10 places
- En haut de Thiers, à l'école Georges Sand : Transplantation des 10 places de la Dorlotte

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la localisation des projets de crèches sur la parcelle communale située avenue Voltaire à THIERS pour un équipement et sur le site de l'école George Sand à THIERS pour le second équipement ;
- **D'approuver** la création de 10 places supplémentaires en accueil collectif sur le territoire ;
- **D'approuver** la transplantation des 15 places de la crèche « La Dorlotte » de THIERS ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces projets.

TOTAL VOTANTS : 53

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53

Abstentions :

Conseillers présents : 41

Pour : 53

Représentés : 12

Contre :

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon

